

# Vous souhaitez recruter un candidat formé et opérationnel ? **Pensez POE !**

## Préparation opérationnelle à l'emploi (individuelle)

### POURQUOI ?

La **Préparation opérationnelle à l'emploi – POE** vous permet de former un demandeur d'emploi au poste à pourvoir de votre entreprise, afin qu'il soit immédiatement opérationnel lors de l'embauche. L'action de formation pour acquérir les compétences professionnelles requises est d'une durée de 400 heures maximum, durant laquelle le bénéficiaire a le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

### POUR QUI ?

- **Les entreprises ayant déposé une offre d'emploi à Pôle emploi** afin de recruter en :
  - CDI • CDD d'au moins 12 mois • Contrat de professionnalisation (CDD d'au moins 12 mois ou CDI).
- **Tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi** nécessitant une adaptation au poste proposé, via une formation.

### QUEL FINANCEMENT ?

Si vous êtes **adhérent AGEFOS PME Ile de France**, au titre de la Professionnalisation, cette formation peut être :

- financée par Pôle emploi à raison de :
  - 8 € TTC/heure (si organisme de formation externe)
  - ou 5 € TTC/heure (si organisme de formation interne),
- et **cofinancée par AGEFOS PME Ile de France** dans la limite d'un plafond de 7 € HT/heure.

### CE QUE VOUS DEVEZ FOURNIR AVANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

- Copie de l'offre d'emploi déposée à Pôle emploi
- Devis global de l'organisme de formation avec numéro de déclaration d'activité
- Devis individuel pour Pôle emploi et AGEFOS PME Ile de France
- Programme et calendrier de la formation
- CV du candidat

### LE MODE D'EMPLOI

- 1 Déposez votre offre d'emploi auprès de votre agence Pôle emploi.
- 2 Si vous n'avez pas déjà identifié votre candidat, Pôle emploi vous en présentera.
- 3 Une fois le candidat sélectionné, AGEFOS PME Ile de France et Pôle emploi vous aident à définir le plan de formation POE et à identifier l'offre de formation adaptée.
- 4 Avant l'entrée en formation, vous devez signer une convention avec Pôle emploi, AGEFOS PME Ile de France, l'organisme de formation et le bénéficiaire.
- 5 À l'issue de la POE, vous établissez le bilan de la formation et de la POE, et pouvez procéder au recrutement.



### Renseignez-vous !

➤ **LAURE CARON,**  
Responsable projet dispositifs emploi :  
Tél. : 01 40 08 16 29  
Courriel : lcaron@agefos-pme.com

➤ **ALEXANDRE RENNES,**  
Conseiller POE :  
Tél. : 01 40 08 16 73  
Courriel : arennes@agefos-pme.com